

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

En mai 2024, le Grand Conseil a accepté un crédit-cadre pour la modernisation du vignoble valaisan, dont la mise en œuvre a démarré en janvier 2025. Ce projet intervient exclusivement sur les aspects structurels du vignoble et des réflexions globales sur l'activité viti-vinicole sont à mener en parallèle de sa mise en œuvre. L'Office de la vigne et du vin (OVVin) a souhaité entendre l'ensemble des acteurs et actrices de la vitiviniculture valaisanne, afin d'avancer vers une vision coordonnée pour le secteur. A cet effet, l'OVVin a coordonné l'organisation d'un après-midi de discussions et a réuni les professionnels du domaine. Tenu le 28 avril 2025, de 13h30 à 18h00 à la salle polyvalente de Conthey, les États Généraux de la vitiviniculture valaisanne ont réuni environ 250 participants et participantes.

A travers cet atelier, l'Office de la vigne et du vin et plus largement, le Service de l'agriculture, ont souhaité démontrer leur volonté d'être au plus près du terrain et d'écouter les besoins des acteurs de la branche vitivinicole (producteurs, encaveurs) en favorisant un dialogue ouvert et structuré.

1.2. Objectifs de l'atelier

Objectif général

Elaborer avec les acteurs de la filière vitivinicole une vision coordonnée permettant de répondre aux défis actuels et futurs du secteur et d'adapter les outils à disposition.

Objectifs spécifiques

- Écouter les acteurs et favoriser le dialogue autour des grands enjeux de la filière.
- Faire émerger par les professionnels de la branche des propositions d'actions concrètes et prioritaires.
- Identifier les besoins concrets et les attentes vis-à-vis de l'Etat.
- Initier une dynamique de travail collaboratif et transversal, en vue d'une stratégie portée collectivement.

2. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier s'est déroulé selon une approche participative, structurée par thématique et guidée par des animateurs et animatrices de la FDDM.

Les participants ont été répartis en groupes de 4 à 6 personnes autour de 44 tables et ont travaillé successivement sur trois thématiques : Production / Économie et marché / Gouvernance.

Les échanges ont été structurés autour de documents synthétiques contenant un résumé du contexte et des enjeux de chaque thématique et une liste de questions visant à faire émerger des propositions d'action (annexe 1 : Contexte/enjeux et questions) :

- **Phase 1 : Production** : rentabilité, adaptation aux changements climatiques, valorisation de la profession, relève
- **Phase 2 : Économie et Marché** : positionnement, marchés, segmentation, promotion, œnotourisme
- **Phase 3 : Gouvernance** : répartition des tâches entre l'Etat et les organisations professionnelles, attentes vis-à-vis du service de l'agriculture

Le déroulement de chaque phase comportait :

- une prise de connaissance individuelle des documents

- une discussion collective pour répondre aux questions posées, avec prise de notes sur une grande feuille (Annexe 3 : Feuilles de travail)
- la sélection de 4 actions à mettre en œuvre prioritairement (Annexe 2 : Actions prioritaires)

3. RESULTATS DE L'ATELIER

3.1. Synthèse

L'atelier a permis de recueillir près de 500 propositions de mesures prioritaires. Une synthèse des éléments recueillis est présentée ci-dessous, classée selon les trois thématiques. Elle regroupe les idées et propositions ayant été citées par plusieurs tables. Les éléments mentionnés par une seule table ne figurent pas dans cette synthèse mais peuvent être retrouvés dans l'annexe 2 : Actions prioritaires. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de tables ayant mentionné la proposition.

1. PRODUCTION

1.1. Encépagement, climat et résilience (52)

1.1.1. Planification et adaptation de l'encépagement (22)

- Adapter l'encépagement aux conditions locales (lieu, climat, marché) (9)
- Revoir ou redéfinir les plans et secteurs d'encépagement (6)
- Réduire le nombre de cépages ou limiter les autorisations (4)
- Réduire l'encépagement global et réguler l'offre (3)

1.1.2. Cépages résistants et expérimentations (14)

- Promouvoir les cépages résistants (Divico, etc.) malgré leur image (5)
- Valoriser les cépages indigènes (3)
- Expérimenter des porte-greffes et enherbement adaptés (6)

1.1.3. Gestion de l'eau et adaptation climatique (16)

- Mieux gérer l'eau (réserves, distribution, appoint en stress) (9)
- Créer ou renforcer des réseaux communaux d'irrigation (4)
- Favoriser la biodiversité par des bandes enherbées (3)

1.2. Assurances et gestion des aléas climatiques (12)

- Créer une réserve climatique de récolte étatique (7)
- Développer des assurances récolte éthiques ou mutualisées (3)
- Mettre en place une plateforme d'information / alerte collective (2)

1.3. Relève, formation et attractivité (34)

1.3.1. Aides à la reprise d'exploitation (total 10)

- Faciliter les reprises : aides de départ, crédit initial, fiscalité (8)
- Assouplir le droit foncier rural pour les jeunes (2)

1.3.2. Formation et reconversion (11)

- Rendre la formation plus pratique et accessible (6)
- Couvrir les frais de formation et concilier vie familiale (3)
- Encourager les reconversions vers la viticulture (2)

1.3.3. Attractivité et conditions de travail (13)

- Revaloriser les métiers pour motiver la relève (4)
- Garantir un salaire minimum viable (4)
- Valoriser la diversité des métiers viticoles (terrain + gestion) (3)

- Meilleure rémunération pour les responsables compétents (2)

1.4. Remaniement parcellaire et mécanisation (37)

1.4.1. Remaniement (19)

- Faciliter le regroupement des parcelles (7)
- Supprimer les zones marginales peu mécanisables (4)
- Remanier les exploitations avant les parcelles (3)
- Adapter les densités ou pieds/ha selon productivité (3)
- Aider les remaniements en zone difficile d'accès (2)

1.4.2. Mécanisation (13)

- Favoriser la mécanisation adaptée et mutualisée (6)
- Réduire les coûts de production via mécanisation (5)
- Encourager la mécanisation chez les jeunes (2)

1.4.3. Échange de parcelles (5)

- Mettre en place une bourse d'échange de parcelles (3)
- Réduire les frais de notaire et faciliter les transferts (2)

1.5. Appui communal (logistique, technique, innovation) (18)

1.5.1. Logistique et soutien communal (7)

- Aider les producteurs pour : logement saisonniers, place de lavage, administratif (5)
- Gérer les vignes abandonnées avec appui public (2)

1.5.2. Recherche, innovation (5)

- Lancer ou soutenir des essais : vignoble bio, sécheresse, machines, technologie (5)

1.5.3. Proximité du service public (6)

- Avoir un service agricole proche et compétent (4)
- Appuyer les concepts de développement œnotouristique (2)

1.6. Travail administratif et allègement (36)

- Simplifier les démarches administratives et réduire la bureaucratie (18)
- Regrouper les exigences administratives et les contrôles (5)
- Créer un outil informatique unique, intuitif, simple (5)
- Diminuer les rôles administratifs et libérer du temps pour la production (4)
- Réduire les contraintes liées aux acquits et aux documents (2)
- Répondre clairement aux questions juridiques et réglementaires (2)

2. ÉCONOMIE ET MARCHÉ

2.1. Prix et rentabilité (24)

- Fixer un prix minimum obligatoire pour le raisin/vendange (couvrant les coûts) (12)
- Stabiliser les prix de la vendange (4)
- Créer un partenariat acheteur-vendeur avec engagement de prix (3)
- Transformer les prix indicatifs IVV en prix obligatoires (3)
- Crédibiliser les appellations en lien avec les prix (2)

2.2. Quotas et segmentation (18)

- Réduire la segmentation actuelle (AOC, IGP, VDP...) (6)

- Flexibiliser les quotas selon le marché ou les débouchés (5)
- Redéfinir les quantités admissibles en AOC selon la qualité (3)
- Clarifier la valeur économique des catégories (2)
- Segmenter l'AOC selon les terroirs (2)

2.3. Paiements directs, aides et fiscalité (19)

- Maintenir les paiements directs mais les adapter/réformer (5)
- Supprimer la limitation temporelle des subventions (goutte-à-goutte, etc.) (3)
- Aider spécifiquement les petites productions (2)
- Aide supplémentaire pour le paysage et les vignobles valaisans (2)
- Exonération fiscale des jeunes entreprises viticoles (3)
- Aides fiscales personnelles (déductions, etc.) (2)
- Accompagnement à la création d'entreprise (2)

2.4. Promotion, image, œnotourisme (57)

2.4.1. Promotion des vins valaisans (23)

- Promouvoir activement les vins valaisans dans toute la Suisse (10)
- Communication professionnelle et coordonnée (6)
- Créer un storytelling fort (identité régionale) (3)
- Mettre en valeur les cépages emblématiques (Arvine, Cornalin, etc.) (4)

2.4.2. Œnotourisme et vente directe (34)

- Développer l'œnotourisme (22)
- Encourager les projets œnotouristiques sur tout le territoire (4)
- Lier œnotourisme et circuits courts/ventes directes (3)
- Appui de l'État ou des offices cantonaux pour l'œnotourisme (3)
- Conditionner les aides touristiques à l'usage de produits valaisans (2)

2.4.3. Outils et numérique (2)

- Créer une application pour la réservation directe de visites/vins (2)

2.5. Importations et concurrence (16)

- Taxer les importations (5)
- Appliquer une clause miroir (normes équivalentes à l'importation) (4)
- Taxer les vins importés et reverser aux producteurs locaux (2)
- Limiter les importations (modèle viande) (3)
- Revoir les contingents de consommation (1 dl suisse ↔ 1 dl importé) (2)

2.6. Soutien aux entreprises (5)

- Accroître les marges de manœuvre financières des exploitations (3)
- Renforcer leur autonomie (ressources, logistique) (2)

3. GOUVERNANCE

3.1. Organisation, structure et stratégie (44)

3.1.1. Répartition des rôles (25)

- Clarifier les rôles entre IVV, Offices, Interprof, Vitival, etc. (9)
- Rééquilibrer le pouvoir entre production et négoce au sein de l'IVV (4)
- Mieux représenter les vigneron·nes de terrain dans les organes décisionnels (4)
- Regrouper les exigences des offices pour alléger les procédures (3)
- Clarifier la mission de l'IVV (promotion ou contrôle ?) (3)
- Créer un lobby cantonal pour défendre la branche viticole (2)

3.1.2.Simplification des structures (11)

- Réformer et simplifier les structures professionnelles (6)
- Réduire l'administratif au profit du service ou du soutien (3)
- Fusionner ou coordonner les nombreux syndicats / associations (2)

3.1.3.Vision stratégique (8)

- Établir une stratégie claire et à long terme pour l'IVV et les organisations (6)
- Renforcer la cohérence des interventions cantonales et professionnelles (2)

3.2. Fonctionnement, efficacité et confiance (26)

3.2.1.Fonctionnement de l'IVV et des associations (12)

- Clarifier les tâches des structures professionnelles (6)
- Rendre les prix indicatifs de l'IVV obligatoires et respectés (4)
- Fixer un seul prix indicatif, reconnu et appliqué (2)

3.2.2.Confiance et légitimité (14)

- Repenser l'interprofession : manque de clarté et de confiance (5)
- Améliorer les liens entre offices, Interprofession et IVV (3)
- Rendre les cotisations plus transparentes et mieux justifiées (4)
- Mieux faire remonter les besoins de la base (2)

3.3. Cadre légal, simplification et proximité de l'État (45)

3.3.1.Cadre légal et réglementation (12)

- Appliquer et faire respecter les bases légales existantes par l'Etat (5)
- Actualiser l'ordonnance de la vigne et du vin (2)
- Définir ou redéfinir des termes clés (ex. agriculture durable, AOC, etc.) (2)
- Fixer ou encadrer le prix minimum de la vendange par l'Etat (3)

3.3.2.Allègement des contraintes (20)

- Réduire les contrôles (quantité, climat, doublons, acquis) (8)
- Diminuer les taxes et les complications administratives (5)
- Apporter plus de souplesse dans les applications de normes (3)
- Limiter les sondages qualité / quantité et éviter les incohérences (2)
- Éviter les doublons entre administrations (encavage, etc.) (2)

3.3.3.Proximité et appui de l'administration (13)

- Rapprocher le service de l'agriculture du terrain (5)
- Mettre des personnes compétentes pour les paiements directs (3)
- Appuyer les démarches œnotouristiques et la reprise d'exploitations (3)
- Consulter régulièrement la base viticole (2)